



Direction des services techniques

et de l'aménagement

Services techniques

Tél. 03 20 66 58 27

Fax : 03 20 66 58 30

STA/LP/SF/BC/CD-200618-0495

**ARRETE N° ARR/2020/ST/120**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 Octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 Décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre **des travaux de raccordement électrique individuel et collectif avec aménagement rue de Croix à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : A compter du 16 juin et ce, jusqu'au 15 juillet 2020, le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 2** : A compter du 16 juin et ce, jusqu'au 15 juillet 2020, la circulation fera l'objet d'une circulation par demi chaussée réglée par feux alternatifs pendant les heures de chantier puis par feux oranges clignotants les soirs et week-ends.  
la circulation sera limitée à 30 km/h

**ARTICLE 3** : A compter du 16 juin et ce, jusqu'au 15 juillet 2020, la circulation des piétons sera interdite, au droit du chantier et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé durant les heures de chantier.

**ARTICLE 4** : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

**ARTICLE 5** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise DS TRAVAUX à AVELIN.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Conseil Départemental du Nord, au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à Iléo, à la Sté Esterra et à la Société DS TRAVAUX, 27 rue d'Ennevelin, 59710 AVELIN.

Fait à HEM, le

20 JUIN 2020



**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

**Laurent PASTOUR**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM